



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 8 juillet 2020

Contact: Rémy Kohlsaet

Nos réf: REG/OPPO/2016197

Téléphone: +31 70 349 11 59

Dossier: BEL, société anonyme (D 1405868) vs Margot Fromages S.A. (I 1530245)

Avis de refus provisoire consécutif à une opposition

Concerne :

Refus provisoire partiel

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus partiel provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I. Numéro de l'enregistrement international :

1530245

II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

Margot Fromages S.A.
Route de Lausanne 21

CH-1400 Yverdon-les-Bains
Suisse

III. Motif de refus :

Le 6 juillet 2020, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

no. d'enregistrement : voir annexe

date de dépôt : voir annexe

marque : voir annexe

titulaire de la marque : voir annexe

liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

voir annexe

VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application.

VII. Début de la Procédure :

La procédure commence le 9 septembre 2020, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure.

Nous avons informé l'opposant que la seconde partie de la taxe d'opposition devait être payée avant le début de la procédure.

VIII. Irrégularités :

Le défendeur doit avoir un domicile ou un siège dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen. Nous vous prions de nous communiquer une adresse (de correspondance) sur le territoire de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Si vous ne disposez pas d'une telle adresse, vous pouvez constituer un mandataire sur ce territoire.

IX. Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère le français comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français ou néerlandais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 8 août 2020. A défaut de choix, la langue de la procédure sera le français.



Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

X. Oppositions multiples :

Pas d'application.

Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Rémy Kohlsaas
Examineur

Opposition
Numéro : 2016197
date d'introduction : 06-07-2020

Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

BEL, société anonyme
Allée de Longchamp 2
92150 Suresnes
France

MANDATAIRE

KEYMARKS BV
Avenue de l'Opale 11
1030 Bruxelles
Belgique

Droit invoqué 1

Marque : MARGOT
Numéro : D 1405868
Date du dépôt : 13-11-2019
Date d'enregistrement : 11-02-2020
Date de début de l'obligation d'usage : 11-02-2020
Date de priorité : 25-10-2019
Date d'échéance : 13-11-2029
Classes : 29 30 31 32
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :

29 *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

Opposition
Numéro : 2016197
date d'introduction : 06-07-2020
(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

Margot Fromages S.A.
Route de Lausanne 21
1400 Yverdon-les-Bains
Suisse

MANDATAIRE

--

MARQUE :



Affineur de fromages depuis 1886 MARGOT fromages sa

Numéro : I 1530245

Date du dépôt : 18-03-2020

Date de publication : 14-05-2020

Classes : 29 35 39

Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée :

29 *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

L'opposition est recevable